

ABONNEMENT

| Saumur | |
|----------------------|--------|
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|------------------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 JUIN

LE DISCOURS FERRY

M. Ferry a parlé et son discours a été jugé d'un mot par cette interruption partie des bancs de la Droite : « C'est du toupet ! » Ce mot trivial convient au personnage et au discours. L'orateur a menti avec une effronterie qui étonne, même de sa part.

Son discours comprend deux parties bien distinctes : dans la première, M. Ferry entasse chiffres sur chiffres en l'honneur de la « grande œuvre scolaire » accomplie sous sa direction par le parti républicain dans son ensemble. L'enseignement à tous les degrés, supérieur, secondaire, primaire, est dans une prospérité inouïe ; avant lui, il n'y avait rien, ou à peu près ; maintenant les chaires des lycées se dressent innombrables dans nos villes, et à la campagne les écoles s'élèvent rapprochées comme des meules de foin dans une prairie.

Telle est la première partie ; dans la seconde, M. Ferry se complait dans son œuvre et nous déclare qu'il n'y changera par un iota ; puis, nous offrant la paix, il nous invite à consolider ce chef-d'œuvre. « C'est du toupet ! »

L'orateur a cru le moment venu de surmonter l'émotion qui l'étreignait, et, invoquant sa « candeur », candeur « cynique », il a osé plaider les circonstances atténuantes pour la loi scélérate. Il a soutenu que la neutralité scolaire était réelle, lui qui a fait enlever à la brouette les Crucifix des écoles, et qui a présumé par le sacrilège à la politique de louche tyrannie qui s'est noyée dans les marécages ensanglantés du Tonkin.

Puis, changeant brusquement de front, il est venu, avec un tremolo hypocrite dans la voix, parler de paix religieuse, convier à l'apaisement, et s'il s'est refusé à un « acte de contrition », il n'a pas dédaigné de reconnaître les « abus », et de proposer un accommodement de « tolérance » entre les « deux pouvoirs rivaux ». M. J. Ferry irait même jusqu'à la liberté relative des associations, et il a appris, par son passage au pouvoir, que le Concordat était nécessaire, que la suppression du budget des cultes déchaînerait les passions et serait funeste à l'Etat.

A ces mots, l'extrême-gauche, jusque-là silencieuse, sous les yeux de M. Clémenceau embarrassé, a éclaté en railleries et en protestations, tandis qu'un député boulangiste s'écriait : « Mais c'est le discours de Naquet que vous débitez là ! » La Chambre entière a ri, car la saillie était pleine de justesse.

Quant à la Droite, elle a repoussé avec un dédain justifié les avances intéressées de M. Jules Ferry, elle a hué ce prétendu pacificateur, elle a conspué cet agent de marchandage électoral. Dans des interruptions indignées elle a fait éclater son mépris en lui signifiant qu'elle ne voulait pas discuter avec lui.

ARRESTATIONS DE BOULANGISTES

Dimanche, à Angoulême, plusieurs arrestations ont eu lieu. La dépêche suivante en rapporte les incidents :

Angoulême, 9 juin.

Aujourd'hui, par le train de dix heures et demie, arrivaient dans notre ville MM. Laguerre, Laisant, Déroulède, qui devaient faire, cette après-midi, une conférence révisionniste privée et présider, le soir, un banquet de 500 couverts. Quelques amis les accompagnaient.

Un grand nombre de compatriotes les attendaient aux abords de la gare. On les acclame quand ils montent en voiture. On leur offre des bouquets. Le cortège se met en marche aux cris de : Vive Laguerre ! Vive Laisant ! Vive Boulanger ! Vive Déroulède ! Vive la République !

Toutes les rues adjacentes sont gardées par des troupes de ligne et des artilleurs à cheval. Les cris continuent. Les gendarmes mettent le sabre au clair et arrêtent MM. Daigueplais, avocat ; Raimondet, sellier ; Chauveau, fabricant de papiers, et sept autres personnes.

Vainement MM. Laguerre et Laisant somment le capitaine de gendarmerie de maintenir ses hommes. On emmène les prisonniers.

La foule qui entoure les voitures crie de plus belle : Vive Boulanger !

— Je vous en prie, mes amis, dit Déroulède. Pas un cri. Marchez en silence. Vous crierez tout ce que vous voudrez quand vous serez dans votre salle.

— Vive Déroulède !

Ne criez pas : « Vive la République ! » car on vous arrêterait probablement. Criez tous : « Vivent les voleurs ! » et on ne vous dira rien.

— Vive Boulanger !

Les gendarmes et la police arrêtent MM. Dutiers, propriétaire ; Collardeau, voyageur ; Longeville, fumiste ; Chambon, tailleur ; Bonnard, etc.

MM. Déroulède, Laisant et leur ami Richard, secrétaire de la Ligue des Patriotes, protestent.

On les arrête au moment où ils allaient entrer à l'hôtel, ainsi que d'autres personnes qui voulaient s'opposer à leur incarcération.

Bref, il y a eu en tout vingt-quatre arrestations.

La réunion annoncée a eu lieu quand même.

Par un ordre du jour envoyé aux journaux de la localité, les boulangistes protestent et en appellent au pays.

Le banquet de 500 couverts est interdit. La garnison est consignée.

M. Laguerre se rend à la maison d'arrêt où il demande le procureur de la République.

— Je désire l'entretenir, dit-il, des faits qui se sont passés.

— Vous le verrez quand il en sera temps, lui répond le commissaire. J'ai l'honneur de vous informer que vous êtes en état d'arrestation.

L'*Intransigeant* a publié les dépêches suivantes :

« Angoulême, 4 heures.

» Malgré la terreur qu'on essaye de répandre en ville, une réunion est organisée. De nombreux délégués des communes voisines y assistent.

» Le public est indigné de ce qui vient de se passer. Sur la proposition du colonel Méry, la salle entière proteste contre l'arrestation de

nos amis Laguerre, Laisant, Déroulède et des autres citoyens. Elle vote un ordre du jour, en appelant à la France entière.

» La salle où se tient la réunion est gardée militairement.

» Des postes d'artillerie et d'infanterie ont été établis partout. La prison est gardée par trois compagnies du 108^e de ligne.

» Un commissaire de police, escorté par la troupe, commande dans cette partie de la ville.

» Les patrouilles à cheval parcourent les rues.

» C'est l'état de siège dans toute son horreur. La population est indignée.

» Dans la soirée, le citoyen de Juglart, qui avait dû prononcer un discours au banquet, a été également arrêté. »

Quelques-uns des membres du Comité républicain national boulangiste, en apprenant les événements d'Angoulême, se sont réunis dimanche soir et ont signé la protestation suivante :

« Laguerre, Laisant et Déroulède sont arrêtés.

» C'est un coup d'Etat qui commence.

» Les citoyens ne sont plus en sûreté.

» L'inviolabilité parlementaire n'existe plus.

» La loi est foulée aux pieds.

» Nous ne pouvons laisser passer sans un cri de protestation et d'indignation un pareil attentat contre nos amis et nos collègues.

» Car, cette fois, il y a bien un attentat, et c'est le gouvernement qui l'a commis.

» Le Parti national a toujours été profondément respectueux de la légalité.

» M. Constans, lui, est entré le premier dans la voie révolutionnaire.

» Qu'il en porte la responsabilité.

» LAPORTE, LE HÉRISSE, LAUR, CHEVILLON, THRIESSÉ SAINT-MARTIN, députés. »

L'AMIRAL COURBET AU PANTHÉON

M. Andrieux, dans la *Petite République française*, demande que la reconnaissance de la patrie ouvre le temple des grands hommes à l'amiral Courbet.

« Il ne faut pas laisser supposer, dit-il, que depuis le 2 décembre 1851, à part Victor Hugo, la France n'ait pu offrir aucun de ses enfants à l'admiration des générations futures, et que la troisième République n'ait engendré aucun héros. Le vainqueur de Sontay est une de nos gloires militaires les plus sympathiques et les plus pures. Son nom est populaire entre tous, sans qu'il ait jamais cherché la popularité. Comme l'a dit l'amiral Galibert annonçant à la Chambre des députés la perte irréparable que venait d'éprouver la marine française : « L'amiral Courbet est mort en soldat sans peur » et sans reproche. »

» Portons Courbet au Panthéon. Ce jour-là, une foule immense, accourue pour honorer sa mémoire, s'écriera avec lui : « Quels misérables que nos ministres ! Quelle bande de complices ! »

TOUJOURS LES GRANDS MAGASINS

On lit dans l'*Observateur français* :
« Pauvre province ! Tu ne te contentes pas

de te faire tromper à distance, tu t'empresses de venir, sur place, faciliter à tes dépens, la circulation de la fausse monnaie. Je n'invente pas ; c'est l'*Écho de Paris* qui nous dénonce le tiroir dit « de la fausse monnaie ».

» Rossignols et pièces du Chili, tout a été mis en réserve ; c'est une attention dont tu dois remercier les Grands Magasins. Estimable gogo, hâte-toi d'apporter tes bien légères économies. En échange de ton argent, on te donnera le cuir de Russie en papier ; de ton or, la pièce fantaisiste du Chili ; de ton billet de banque, le zinc doré qui devrait servir d'enseigne à ces cavernes.

» On sourit amèrement à l'aspect de ces bandes organisées en vue de l'exploitation des naïfs.

» Tout nous attire dans ces bazars. La soie n'est pas seule à caresser l'œil, et le comptoir a mille moyens pratiques pour alléger votre bourse.

» A quand l'alléchant écriteau que nos villes d'hiver ont déjà adopté : « Prenez garde aux pick-pockets. »

» En cette saison printanière, la crainte du du rayon est le commencement de la sagesse.

» Qu'on se le dise ! »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

PÉTITIONS

Pour les processions dans la ville de Saumur

Entretien avec M. le Maire. — Son refus.

Le samedi 8 juin, à deux heures de l'après-midi, MM. de la Guillonnière, du Chêne, Sainton, Sourdeau, Boret et Chaillou se sont présentés à la Mairie et ont été reçus par M. Combiel, maire de la ville. Ils venaient appuyer près du maire les pétitions portant 4,100 signatures et réclamant dans notre ville le rétablissement des processions.

M. Richard, retenu au palais, avait dû se faire excuser.

M. de la Guillonnière, après avoir présenté successivement les délégués de la bourgeoisie, du commerce et des ouvriers, a exposé brièvement à M. Combiel le but de leur visite, et lui a demandé, bien que le retrait de l'arrêté dépendit exclusivement de lui, de se faire l'avocat de leur cause près du Conseil municipal.

— Je trouve étrange, répondit aussitôt M. Combiel, que vous vous adressiez à moi pour obtenir la mesure que vous sollicitez. Vous savez dans quelles circonstances j'ai pris la mairie. Mon prédécesseur, poussé par le Conseil municipal à supprimer les processions, avait nettement refusé d'endosser cette responsabilité. Sur l'insistance du Conseil, il donna sa démission et je le remplaçai. — J'inaugurai mes fonctions par l'arrêté en question ; il répondait de tous points à mes sentiments et je suis décidé à ne pas le rapporter.

— Vous trouvez étrange, répliqua M. de la Guillonnière, que nous nous soyons adressés à vous. Veuillez me dire, s'il vous plaît, à qui nous devons recourir. Un droit est inscrit

dans la Constitution, au profit de tous les citoyens français, le droit de pétition. Près de qui pouvions-nous dès lors pétitionner, si ce n'est près de vous, en raison de vos fonctions, et abstraction faite de votre personne et de vos engagements antérieurs ?

— C'est vrai, murmura-t-il.

— Et du moment où nous étions forcés de nous adresser à vous, vous l'êtes de nous entendre. Or, un changement notable s'est opéré depuis dix ans dans les esprits en France. Dans nombre de villes et en particulier à Besançon, les processions viennent d'être rétablies. Quant à notre ville, j'ignore si la population était alors favorable ou non aux processions de la Fête-Dieu, mais ce que je sais et ce que j'affirme, c'est qu'aujourd'hui elle en souhaite ardemment le rétablissement, je n'en veux pour témoignage que les pétitions que nous vous présentons et portant plus de quatre mille signatures.

— Vos signatures ne sont point sérieuses ; il y a très peu d'électeurs.

— Je vous demande pardon : si vous voulez en prendre connaissance, vous vous convaincrez que nous nous sommes adressés à tous, sans distinction d'opinion ; des électeurs républicains même figurent dans le nombre. Et d'ailleurs, si vous en faites une question de majorité, nous acceptons le défi ; nous, nous allons reprendre notre pétitionnement si vous vous engagez, lorsque nous vous le rapporterons, à faire droit au vœu de la majorité. Pétitionnez de votre côté, nous pétitionnerons du nôtre et vous donnerez raison au plus grand nombre.

— Je n'accepte pas, riposte le maire. Quand même vous m'apporteriez dix mille signatures, je suis décidé à n'en tenir aucun compte. Faites des élections et changez la municipalité ; vous n'avez pas d'autre moyen.

— Vous me permettrez de vous dire que votre réponse n'est pas sérieuse. D'ici trois ans, il n'y aura pas d'élections ; nous sommes dès lors condamnés à subir jusque-là le régime de votre bon plaisir.

— Oui, monsieur.

— Eh bien, répliqua M. de la Guillonnière, voici un premier point acquis, vous déniez notre droit de pétition et vous êtes fermement résolu à repousser les vœux de la majorité de vos administrés.

— Mais j'en saisirai le Conseil municipal.

— Puisque vous vous retranchez maintenant derrière le Conseil, je vous dirai qu'à mon avis, vous tenez un compte bien insuffisant de ses sentiments. Car si nous nous reportons à votre arrêté de suspension du 12 juin 1879, nous n'y trouvons même pas visée sa délibération. Au surplus, vous ne convaincrez personne que la responsabilité ne pèse pas exclusivement sur vous ; car c'est vous et non le Conseil que la loi investit de tout ce qui concerne la police municipale.

— Cette responsabilité, je la porte depuis dix ans.

A ce moment, M. Sainton fit valoir les réclamations des commerçants et établit, chiffres en mains, que la suppression des processions entraînait pour le commerce local une perte d'au moins 43,000 francs, ce qui depuis onze ans fait environ 500,000 fr.

A cette observation, le maire répondit par un sourire témoignant que ces intérêts le touchaient peu.

Ici l'entretien prit fin et M. de la Guillonnière se retira avec ses amis sur ce mot : Vous vous rappellerez, Monsieur le maire, que vous avez repoussé de parti-pris une requête présentée par les délégués de tous les intérêts : deux pour les ouvriers, deux pour les commerçants et deux pour la bourgeoisie.

Les Processions au Conseil Municipal

Séance du 8 juin.

Depuis un mois, la question des processions préoccupait la population de Saumur. Chacun l'avait prise à cœur, espérant bien, avec le bon sens et la raison, que du nombre des signataires dépendait leur rétablissement. Il n'en devait pas être ainsi ; on a vu plus haut que 10,000 signatures ne signifient absolument rien pour M. Combiér. Ce qui prouve que notre maire appartient à cette école républicaine toute moderne qui accepte le nombre lorsqu'il satisfait ses caprices, mais n'en tient nul compte s'il les contrarie. Rien de plus simple et de plus despote, on en conviendra.

Samedi, quelques citoyens se faisaient encore illusion ; ils croyaient, avant la réunion du Conseil, qu'une discussion dans ce cénacle pourrait s'engager et amener le maire, non pas à modifier ses opinions personnelles, du moins à faire des concessions au vœu de plus de 4,000 de ses administrés. Quelques conseillers avaient fait pressentir, les jours précédents, en divers entretiens, qu'ils ne seraient pas hostiles, qu'ils ne mettraient que certaines conditions très acceptables.

Or, le malheur a voulu qu'ils n'assistassent pas à la réunion de samedi. Certes, nous ne voudrions pas suspecter leur bonne foi, ni laisser peser sur eux le soupçon de manquer de caractère, loin de là ; mais nous devons constater que leur absence a été vivement commentée.

Circonstance aggravante, on a remarqué que la plupart se sont fait excuser et ont présenté des motifs très plausibles. Or, il n'est pas dans les us et coutumes de nos édiles d'avoir de ces délicatesses. S'ils manquent à une réunion, personne n'en parle ni ne s'en étonne. Une dérogation à cette libre façon de faire, dans l'occurrence, a été l'objet de critiques gouailleuses.

L'assemblée municipale se composait de M. Combiér, maire, assisté de ses deux adjoints,

MM. Poitevin et Liénard, et de MM. Poitou, Galbrun, Boisson, Bonneau, Girandier, Terrien, Bourguignon Lamy, Piéron, Rivain, Hubert et Grosbois.

Les absents étaient : MM. Luard, Guédon, Goulard, Ploquin, Langlois, Doussain, Peton, Vinsonneau, Coutard et Milon.

L'exposé financier de la ville de Saumur a ouvert la séance. Ce défilé de chiffres, de totaux, de bonis, de différence par ci par là n'a pas attiré l'attention du public. Mais lorsque la question des processions a été annoncée par le maire, un frisson a parcouru l'assistance, suivi d'un calme complet.

Le maire a lu le texte de la pétition, la correspondance qui en a été la suite — toutes pièces que nous avons publiées — puis il a rappelé l'entretien qu'il a eu dans l'après-midi avec MM. Boret, Chaillou, Sainton-Guillon, Sourdeau, du Chêne et de la Guillonnière.

On connaît les détails de cette entrevue. En séance, le maire n'a rien dit de plus : quelques variantes seulement, des détails nouveaux ; il s'est glorifié des circonstances dans lesquelles il a été appelé à la tête de la mairie, uniquement pour prendre cette décision contre les processions, besogne qui répugnait à son prédécesseur, et dont quelques sectaires le jugeaient capable.

Les pétitions n'émanent pas des électeurs, a-t-il dit ; des femmes y ont pris part, des enfants même, ce n'est pas un vote sincère : c'est une œuvre de contrainte.

Quel toupet ! suivant le mot adressé dernièrement en pleine Chambre à Jules Ferry. Sur 4,100 signataires, combien, M. le maire, pensez-vous donc relever de noms de négociants qui n'ont signé que par crainte de perdre une clientèle ? Personne n'a cru et ne croira que vous êtes convaincu de ce que vous avancez. Si notre premier magistrat municipal s'était donné la peine d'étudier ces listes, il eût pu constater que tous étaient avides de saisir une occasion qui leur assurerait quelque vente, et leur procurerait un gain bien légitime dont ils sont frustrés par son seul caprice. Les ouvriers de toutes professions trouvent aux fêtes du Sacre des journées et des heures supplémentaires ; les ouvrières, des toilettes à préparer ; les lingères, des centaines de robes à blanchir et à repasser.

Tous ces citoyens ont-ils donc signé par crainte de perdre une clientèle ? C'est le renversement de la réalité. Non, le commerçant a plus de bon sens, l'ouvrier plus de caractère, l'un et l'autre savent ce qu'ils veulent, ce qui répond à leurs sentiments, non moins qu'à leurs intérêts matériels. Ils rejettent résolument ce qu'ils n'approuvent pas, plus indépendants peut-être que leur maire, frais débarqué de Paris et de la rue Cadet, d'où partent toutes les consignes concernant les questions religieuses ou plutôt anti-religieuses.

Après son speech, prononcé d'un ton pressé académique, M. Combiér met aux voix la question de la liberté des processions.

M. Girandier propose le vote par bulletin secret. M. Bonneau appuie quelque peu cette proposition. MM. Terrien, Liénard et quelques autres s'exclament que ce vote ne peut être secret.

Le maire. — Nous devons tous avoir la force de notre opinion.

Sentant bien que cette proposition cachait quelque défaillance, il a soin d'ajouter que jadis ces manifestations ont été l'occasion de vexations. A l'une des dernières, dit-il, il y avait un piquet de service ; savez-vous quels hommes on avait choisis ? des soldats arabes commandés par un officier protestant.

Une voix. — C'était avec intention de froisser leurs convictions religieuses.

Cette réflexion est un peu risquée, et notre conseiller a oublié qu'il n'était pas généreux d'accuser ainsi l'officier supérieur absent, qui ne peut se justifier.

De nouveau, le maire met la proposition aux voix.

Les quinze conseillers lèvent la main pour le maintien de l'arrêté interdisant les processions.

Ainsi, c'est entendu : 4,000 signataires seront froissés dans leurs sentiments religieux et leurs intérêts commerciaux de par la volonté du maire faisant marcher à sa remorque quinze conseillers.

Le Conseil municipal de Besançon, qui est radical, a été plus libéral. Il a fait acte d'intelligence ; un seul conseiller s'est séparé de ses collègues.

La nouvelle du refus d'autorisation des processions a causé dans notre ville une véritable déception. Le peuple n'était pas sans espoir et a murmuré, accusant l'administration de se préoccuper fort peu de ses souffrances, occasionnées par le marasme des affaires et le manque de confiance en la politique de nos gouvernants. Dans le commerce, *tolle général*. On ne s'expliquait pas comment le maire et le Conseil refusaient, sans motif sérieux, une occasion de gain, alors que les affaires sont si rares et si difficiles, et ne favorisaient pas au contraire les commerçants par une fête qui n'entraînait aucun frais. Ce refus est d'autant plus choquant que dans cette même séance le Conseil a voté :

500 fr. à la Musique municipale pour se rendre à Paris au concours musical ;

400 fr. à la compagnie de Pompiers pour prendre part à un concours ;

400 fr. à la Société de gymnastique pour voyage d'agrément à Paris ;

100 fr. à la Société nautique, même but ;

50 fr. à la Société d'Alsace-Lorraine.

Nous sommes loin de critiquer ces allocations.

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE IX. — (Suite)

Cette sonnette tintait sous l'impulsion de Charmette, et Broze, qui, un moment, en voyant égorger sa fille, avait oublié le concert salle Erard, s'élança dans la chambre de sa femme. Il trouva Charmette habillée dans son satin mauve orné de guipures de Venise. Une longue sortie de bal la drapait. Elle lui tendit les deux mains, et d'une voix émue :

— Ah ! mon pauvre ami, dit-elle, quel moment horrible !... Notre petite Rita !... J'ai été prévenue à moitié de ce concert. Songe si je suis vite revenue. A mon retour, le médecin était là. Il opérait notre enfant !... Je me suis sentie chanceler. J'écoutais à la porte. Un glaive me traversait le cœur. Je voulais me précipiter vers notre fille chérie, prendre ma Rita dans mes bras, mais ma mère était là ; ma mère toujours sage et prudente. J'ai dû lui obéir, et contenir mon élan, souffrir loin de vous...

M^{me} Van Ritten, en bonnet de nuit, délivrée de sa cuirasse et privée de tout prestige, se chauffait devant la flamme du foyer. Elle se tourna vers son gendre :

— C'eût été folie, puisque vous étiez là, que notre Charmette s'exposât à la contagion. Pourquoi mettre deux vies en péril ? Je suis sûre, mon cher, que vous approuvez ma prudence.

— Tu approuves, fit Charmette, l'œil interrogateur ; il faut être prudente, n'est-ce pas ? Dieu, mon ami, qu'il est pénible pour une mère de ne pas aller embrasser son enfant, quand cette enfant court un mortel danger.

David pensait qu'il n'avait pas hésité à tenir Rita, tandis que le sang empoisonné lui cinglait au visage, et que le docteur, non plus, n'avait pas hésité à insuffler son propre souffle dans les poumons avides. Il souffrait horriblement, autant peut-être qu'il avait souffert au chevet de sa fille, et sa voix fut sèche et brève lorsqu'il répondit :

— Soyez prudente. N'approchez pas du berceau, seul je suffirai à la tâche.

Vivement Charmette enlaça son mari de ses deux bras.

— Oh ! mon ami, je ne vais pas vivre tant que Rita sera en danger. D'heure en heure, je

veux te voir, apprendre, par toi, les progrès de la convalescence.

— Je viendrai d'heure en heure, répondit le pauvre artiste d'une voix morne ; puis il alla reprendre sa place au chevet de la petite malade, et longtemps, la tête dans les mains, il pleura.

Cependant cette impression de tristesse profonde s'évanouit peu à peu devant l'amélioration réelle qui, chaque jour, se produisait dans l'état de la convalescente.

Jamais l'enfant n'avait été plus caressante, plus douce, plus séduisante. Son petit corps amaigri et faible aimait les bras de son père ; sa tête se penchait d'elle-même sur l'épaule vigoureuse, et son visage, transparent comme un albâtre, invitait au baiser. Elle voulait aussi des chansons lentes et douces, au murmure desquelles elle fermait ses paupières, et le sommeil réparateur lui rendait la force.

Maintenant la Frisonne ouvrait les fenêtres de la grande chambre ; le soleil du printemps y entra à flots. Il pailletait d'étincelles les barreaux d'or du berceau et les rideaux de riche dentelle. Rita gazouillait à sa vue. Sa petite gorge et sa poitrine s'assainissaient, et lorsque tout danger de contagion eut disparu,

par une belle matinée d'avril, Broze, radieux et triomphant, prit sa fille dans ses bras et la conduisit à sa mère.

Charmette sortait d'un bain laiteux. Enveloppée d'une longue robe de flanelle bleu tendre, elle tenait à la main une tasse de lait. Avec mille grâces coquettes, goutte à goutte, elle buvait.

A l'entrée de la petite convalescente, elle déposa la tasse sur le guéridon, et les bras en avant, elle accourut vers Rita. Puis, la saisissant avec une infinie tendresse, la pressant sur son cœur :

— Mon amour ! s'écria-t-elle, mon trésor, mon ange adoré !

David la regardait tout attendri. Comment avait-il pu penser, dans un jour de cauchemar, que cette mère si tendre n'aimait pas sa fille ? Oh ! comment ?

Elle continuait à étouffer l'enfant sous ses baisers.

— Ma petite Rita, que je suis donc contente. Te voilà guérie. Encore un peu pâle pour tant.

Puis, s'adressant à son mari :

— Ah ! mon ami, si cette vie d'angoisse avait duré, j'en serais morte : avoir ma fille

tions, votées à l'unanimité, mais la population catholique demande à organiser seule une fête essentiellement populaire, sans aucun emprunt à la bourse des contribuables, et les mandataires du peuple refusent l'autorisation sollicitée !

C'est le renversement du bon sens, l'inconséquence au premier chef.

Nous sommes autorisés à opposer le plus formel démenti à certains bruits qu'on tend à répandre dans notre ville.

Pour faire peser en partie sur le clergé la responsabilité de la suppression des processions, on a imaginé de dire qu'en 1879, M. le Maire, jugeant que le parcours ordinaire des processions de la Fête-Dieu devait être modifié, aurait proposé un nouvel itinéraire, et que M. le curé de Saint-Pierre aurait obstinément refusé de l'accepter.

Voilà des bruits qu'on s'applique à faire circuler. Voici la vérité :

1° Jusqu'en 1879, le parcours des diverses processions, réglé par MM. les curés de la ville, a été chaque année agréé par l'administration municipale ;

2° En 1879, M. le curé de Saint-Pierre n'a rien eu à accepter ni à refuser, attendu que M. le Maire ne lui a rien proposé.

Si donc, malgré le vœu presque unanime de ses habitants, Saumur est la seule commune d'Anjou qui n'ait plus ses processions, il n'y a à cela qu'une raison, peu fière, il est vrai, mais nette et devant laquelle toute autre raison doit s'incliner : M. Combiel ne veut pas !

Samedi soir, vers 8 heures, un violent orage s'est abattu sur Saumur. Les éclairs se succédaient sans interruption, et pendant plus de deux heures de forts coups de tonnerre ébranlaient l'atmosphère. En même temps la pluie tombait à torrents. Bien des blés ont été couchés et l'espoir du cultivateur s'évanouit ainsi chaque année au moment où les apparences sont les plus belles.

Les suites de cet orage ont duré toute la journée de dimanche. Pendant la nuit il y a eu tempête. Grand nombre de vinées ont été cassées, et beaucoup de fruits ont été détachés des arbres.

Ce mauvais temps a nui à l'assemblée de Notre-Dame. Il y a eu cependant mât de cocagne, jeux variés ; mais les promeneurs n'ont pas été aussi nombreux qu'on eût pu l'espérer.

Le soir, retraite aux flambeaux, fort bien réussie, et plusieurs bals publics.

TEMPÉRATURE

Il y a eu, hier soir, un fort abaissement de température, et cette nuit le thermomètre est descendu à 8 degrés seulement.

tout près de moi, et ne pouvoir lui prodiguer mes soins ; mais, toi-même, tu ne l'aurais pas voulu, n'est-ce pas ? ni ma mère ni mon père. Vous étiez tous ligés contre mon amour maternel ; aussi, vois combien l'inquiétude m'a changée ; j'en ai le sang tout échauffé.

Elle montrait, sur sa joue, deux minuscules boutons.

— C'est horrible, n'est-ce pas, cette floraison rouge. Horrible ! Je suis laide à faire peur. Aussi, à mon tour, je dois me soigner. Me voilà au régime ; un bain adoucissant chaque matin et une tasse de lait.

Et reprise d'un transport pour la convalescente :

— Oh ! mon amour, que tu m'as fait de mal ; mais je ne t'en veux pas, ma petite bien-aimée... non... non... je ne t'en veux pas.

Peu de jours après, les minuscules boutons ayant disparu, grâce au régime, Charmette reprit sa vie accoutumée. Sans cesse, maintenant, elle se faisait suivre de la Frisonne, maîtresse sous son casque d'or, et de la fillette enrubannée. On les voyait au Bois, aux expositions florales, partout où se portait la foule élégante.

Malgré tous les bains adoucissants, la belle

Écart avec les jours précédents : 20 degrés. C'est sensible.

CENTENAIRE DE 1789

Assemblée d'Anjou, Maine et Touraine.

Ainsi que nous l'avons dit, l'assemblée a inauguré ses séances, vendredi matin, par une imposante cérémonie à l'église de la Madeleine du Sacré-Cœur, à Angers.

A deux heures, les différentes commissions se sont réunies dans leurs bureaux, et leurs rapports respectifs ont été lus en assemblée générale. Celui de la section de l'Agriculture a été présenté et les vœux formulés, à la séance de samedi soir, par M. de la Guillonnière, président du Syndicat agricole du canton N.-O. de Saumur.

LE CIRQUE FRANÇAIS

Nous rappelons que le Cirque Français sera à Saumur demain mercredi 12 juin.

Trois représentations seulement seront données : la première, demain mercredi, à 3 h. 1/2 du soir ; la seconde, jeudi, à 3 heures de l'après-midi ; la troisième, le même jour, à 8 heures 1/2.

Le *Journal de Chartres* a fait le compte-rendu suivant de la première représentation que la troupe de M. H. French a donnée au chef-lieu d'Eure-et-Loir :

« Nous avons rarement eu l'occasion de voir à Chartres un Cirque aussi bien monté. La tente, très bien aménagée et très vaste, peut abriter aisément 4,500 spectateurs ; l'orchestre est suffisant ; les artistes, généralement jeunes, ont très bon air et, chose qui ne gâte rien, les costumes sont d'un bon goût et d'une fraîcheur irréprochables.

« Nous voudrions donner un aperçu des nombreux exercices qui enchantent les spectateurs pendant les trois heures que dure chaque représentation, mais ce genre de spectacle ne se prête guère à une description, encore moins à l'analyse.

« Qu'il nous suffise d'énumérer rapidement les premiers numéros du programme.

« Les tours de souplesse et de dislocation de M. Louis, *l'homme-caoutchouc*, sont exécutés avec une parfaite aisance, et M. Léon, l'équilibriste, fait preuve d'une grande dextérité.

« Charmante aussi l'entrée musicale des artistes *Crescendo*. C'est avec un talent de véritables virtuoses que les deux artistes bouffes exécutent un morceau sur la mandoline.

« Les frères Pignotti ne sont pas moins intéressants ; ce sont des clowns excellents doublés d'acrobates d'une force remarquable. On reste stupéfait devant la hardiesse de leurs sauts périlleux et de leurs pyramides humaines.

« Les exercices du gymnasiarque Onlée sur

M^{me} Broze avait de quoi se lasser, se harasser ; mais elle était dans son élément, et elle rayonnait. Chaque jour le landau stationnait devant le perron. Un valet droit et grave se tenait à la portière ; les chevaux, d'un noir de jais, s'impatientsaient en levant la tête et en rongant le mors. On attendait Madame et la petite Rita. Elles paraissaient radieuses, parées, et si jolies toutes les deux.

David abandonnait un instant ses compositions musicales, et, le front sur la vitre, il regardait. De la voiture, où la Frisonne la tenait sur ses genoux, Rita, déjà coquette sous ses rubans, ses broderies et ses plumes, envoyait à son père un baiser de sa toute petite main ; Charmette souriait aussi. On lançait les chevaux et le landau disparaissait dans un fracas de foudre. David le suivait du regard, le cœur palpitant ; puis, avec courage, il reprenait son travail. Il voulait combler le gouffre des folles dépenses, et leur conserver toujours ce luxe que la jeune mère aimait. Il voulait la gloire aussi pour que leurs yeux brillassent lorsque son nom serait acclamé. N'étaient-elles pas, toutes les deux, son amour, sa vie ? Était-il payé de retour ?... Parfois, depuis la maladie de Rita, il doutait du cœur de sa femme ? mais

les trois barres fixes ne manquent pas de provoquer l'unanimité des bravos.

« Mais le clou de toutes les représentations est certainement le brillant escadron de vélocipédistes conduit par M^{lle} Marie. On ne peut rien imaginer de plus gracieux.

« Les exercices exécutés par M. Henri French sur son monocycle sont salués chaque fois par un tonnerre d'applaudissements.

« Miss Diana suscite une égale admiration quand elle se balance gracieusement sur son fil de fer invisible.

« Une pochade en pantomime clôture généralement la représentation. Le morceau final exécuté par la troupe des cuisiniers est particulièrement divertissant, et il faudrait être un fiffé gourmand pour ne pas préférer les sons harmonieux tirés de la batterie de cuisine aux mets les plus savoureux qui en pourraient sortir. »

TOURS. — Les fêtes de bienfaisance.

La mauvaise chance a persisté, dimanche, pour les fêtes de Tours. L'après-midi a été plus désastreuse encore que la matinée. Les averses de pluie se succédaient avec une déplorable persistance.

Le soir, force a été de renvoyer la fête au lendemain.

2^e journée, lundi 10 juin. — Au réveil, hier matin, la pluie tombait à torrents, le vent soufflait en tempête. C'est avec un regard désolé que les Tourangeaux contemplaient leurs rues inondées.

Vers dix heures, cependant, une éclaircie se produisit. Le ciel restait encore chargé de gros nuages ; mais on pouvait espérer une journée sinon belle, au moins supportable.

Les trains de la matinée arrivaient bondés de voyageurs ; la plus grande animation régnait dans la ville.

A une heure, la cavalcade se mettait en marche pour accomplir son parcours très étendu.

C'est un spectacle magnifique qui provoque partout le plus grand enthousiasme.

Hier soir, la fête de nuit a produit un effet splendide ; la foule était immense sur les quais de la Loire.

Nouvelles à la main.

A table d'hôte.

On vient de servir une fricassée de grenouilles, plat fort recherché des fins gourmets.

— Vous aimez ça ? demande un gros monsieur à son voisin de table.

— Les grenouilles ! Mais j'en mange des quantités.

Le gros monsieur, avec un aimable sourire :

— Vous êtes caissier ?

— Voulez-vous me donner un billet, disait hier Champoreau à la buraliste d'un des guichets de la gare Saint-Lazare.

toujours, lui... il aimait. La tendresse passionnée se laisse rarement guider par la froide raison ; elle veut demeurer sourde à tous les arguments de la logique.

Le printemps se passa ainsi ; puis, avec les chaleurs de juillet, vint l'heure de la grande fugue. Elle arrive chaque année ; et, chaque année, un point d'interrogation se pose : Où irons-nous ? Il y a bien de frais ombrages au bois de Boulogne, des futaies centenaires à Versailles ; mais tout cela est trop près. Il faut les pins de Royan, les lacs de Suisse, ou les stations balnéaires de Normandie ou de Bretagne.

Il va sans dire que Charmette et sa mère désiraient la plage la plus cotée, la plus courue. Elles hésitaient entre Dieppe et Trouville. On leur parlait aussi de Paramé ; elles verraient à se décider. En attendant, on devait songer aux costumes. Le couturier en vogue arrivait dès le matin, et l'on combinait des toilettes irrésistibles, à grand effet : des robes longues et des robes courtes ; des chapeaux à forme bizarre, empanachés et menaçant le ciel ; des ombrelles en kiosque, garnies de dentelle.

Si souvent vint la voiture du Louvre, déposant dans le vestibule des cartons de toutes

— Pour où ?...

— Pour où vous voudrez ; je cherche une maison de campagne et je ne suis pas encore fixé sur l'endroit !...

Deux politiciens causent de la hausse des loyers.

— Sais-tu ce qui coûte le plus cher ? dit l'un. Ce sont les petits appartements.

— Tu plaisantes, répond l'autre.

— Pas du tout... Calcule un peu ce que coûtent à la France deux Chambres et un cabinet !

Réflexion d'un monsieur hargneux à la sortie d'une réunion où toutes les femmes étaient maquillées :

— La beauté et la fraîcheur étaient peintes sur tous leurs visages !

Maux de cœur !

Saint-Etienne (Deux-Sèvres), le 11 février 1889. — Je souffrais de maux de cœur depuis cinq mois ; je ne pouvais pas manger et j'avais toujours envie de vomir ; une seule boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 a suffi pour me guérir.

(Sig. lég.) A. POIHAUT.
A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre ;
Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre ;
Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre ;
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre ;

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre ;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre ;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.
Tous nos liquides sont vendus verre compris.

VIENT DE PARAÎTRE

Le Fascicule n° 3

DU

FIGARO - SALON

PAR ALBERT WOLFF.

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE** et l'**APPAUVRISSEMENT** du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
TOUTES PHARMACIES



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

sortes, que, bientôt, les fonds manquèrent totalement pour solder les créances. Charmette tendit la main à son père. Ce fut en vain. Depuis quelque temps, la roulette se montrait peu aimable envers Stéphane Van Ritten. Il avait beau inventer de nouvelles combinaisons, essayer des martingales, comme disent les joueurs, le râteau venait sans cesse lui enlever ses billets amoncelés, et, sans les prêts de son gendre, il eût fallu renoncer aux apparitions dans les grandes maisons de jeu, où, sur les tables vertes, avec un mouvement de flux et de reflux, monte et redescend la marée des pièces d'or.

Depuis trois mois, pour Stéphane, c'était toujours mer basse, rivage découvert. Bref, le vide était complet, dans sa cassette et dans celle de M^{me} Broze.

Et pourtant, abandonner le voyage traditionnel... Impossible !... Charmette se disait languissante, se faisait languoureuse ; elle se plaignait d'anémie, et un soir, après un brillant *five o'clock*, où elle avait reçu joyeuse compagnie :

— Mon David, fit-elle de sa voix caressante, pourrais-tu me fournir un millier de louis ? Que tu serais aimable. (A suivre.)

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.

EXTRAIT

De demande en séparation de biens.

Par exploit du ministère de Bourasseau, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du 6 juin 1889, enregistré, la dame Jeanne-Françoise Lagadié, demeurant avec son mari, épouse du sieur Pierre Gourichon, plâtrier, demeurant à Doué-la-Fontaine, a formé contre ledit sieur Gourichon sa demande en séparation de biens, et M^e POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait, certifié conforme. Saumur, le 7 juin 1889.

POPIN.

Etude M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, le SAMEDI 15 JUIN 1889, à 1 heure de l'après-midi,

D'UN IMMEUBLE

Sis au Pont-Fouchar, commune de Bagneux, comprenant :

1^o Maison d'habitation élevée sur caves, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier étage, grenier sur le tout ;
2^o Cour, pressoir, buanderie, petite cuisine, hangar, réservoir d'eau, puits, bassin, joli jardin ;
Le tout contenant environ 5 ares 17 centiares.

Valeur locative réelle et évaluée : 480 fr.

Mise à prix : 7,000 fr.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour tous renseignements, à M^e LELIÈVRE, notaire. (497)

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

BELLE MAISON

Avec Dépendances

Petit Parc, Jardin, Communs, Caves
LE TOUT CLOS DE MURS

Situé à Distré, sur la route.

Clos de Vigne, contenant environ 44 ares ;

Pièce de Terre joignant la maison, contenant près de 2 hectares.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

APRÈS DÉCÈS

Aux enchères publiques,

A Munet, commune de Distré, le DIMANCHE 16 JUIN 1889, à 1 heure précise, par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire,

DE MEUBLES

OBJETS ET EFFETS MOBILIERS

A usage de maison de maître, de vigneron et de fermier.

Vente au comptant, plus 10 0/0 pour frais. (524)

VIN ROUGE, récolte 88. A VENDRE, 80 f. la pièce. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

150 STÈRES d'excellentes Souches de chêne.

S'adresser à M^e HERBULT, notaire à Saint-Léger-de-Montbrillais (Vienne).

Etude de M^e BREVET, notaire à Tigné.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu en la salle de la Mairie de Vihiers, le MARDI 18 JUIN 1889, à 3 heures du soir, par le ministère de M^e BREVET,

La nue-propriété pour y réunir la jouissance au décès de l'usufruitière, âgée d'environ 80 ans,

Une Créance hypothécaire de 2,000 fr. garantie par une inscription de privilège sur des immeubles ruraux ;

Sur la mise à prix de 500 fr.

Pour renseignements, s'adresser, soit à M. SENENTE, expert à Doué-la-Fontaine, liquidateur judiciaire des biens et valeurs de M. BABIN, ex-notaire à Tigné, soit à M^e BREVET, notaire. (510)

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu
AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTAUD, domicilié dans ladite commune. (395)

A VENDRE

50 Bouteilles excellent VIN BLANC ANNÉE 1870, coteau de Saumur, pris à la cave du propriétaire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (529)

A LOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTENEMENT

SUR LA COUR,

Place de la Bilange, 23, hôtel Blancier.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAISON

Avec Jardin & Servitudes

Sise à la Croix-Verte.

S'adresser à M. DUPONT, 98, rue Saint-Nicolas. (423)

A LOUER DE SUITE

MAISON AVEC MAGASIN

A SAUMUR, RUE DU PUITS-NEUF.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Magasin de Chaussures

Bonne Clientèle à Façon

S'adresser chez M. OSSANT, rue Saint-Jean, 34.

A CÉDER

Pour cause de décès

UN

MAGASIN DE SABOTIER

Situé au Coudray-Macouard.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

de bonnes

couturières

pour dames. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER APRÈS DÉCÈS

Un Fonds de M^d. Tailleur

S'adresser à M^{me} V^e BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

ON DEMANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM

ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET

DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche,

Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou

du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 49, en face la Caisse d'Épargne.

MAISON DE MODES

M^{me} PORTRAIT, 7, place du Marché-Noir, demande une bonne apprentieuse.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
AFFECTIIONS DE LA PEAU
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIRMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
11, rue de la République, à
SAUMUR (S.-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

des

VOYAGES INTERNATIONAUX

Exposition Universelle 1889.

SÉJOUR FACULTATIF à PARIS

1^{re} classe... 25 fr. } par jour

2^e classe... 20 fr. }

LOGEMENT ET NOURRITURE COMPRIS.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser : 6, rue du Temple, Saumur.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 4 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES

Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la *Revue des Journaux et des Livres*, qui est dans sa 5^e année : c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc.* Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La *Revue des Journaux* publie actuellement, comme feuilletons, *PETITE MARTE*, par Elie Flourens, et *l'IMMORTEL*, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La *Revue des Journaux et des Livres* donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50 ; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la *Revue des Journaux* contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains ; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORD, de MARTIAL-MOULAN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement : départements, trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr. ; étranger : trois mois, 4 fr. 50 ; six mois, 8 fr. ; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La *Revue des Journaux* est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes).
Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(34^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures
ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS
Franco à domicile, un an, 6 fr. ; — Six mois, 3 fr. 50 ; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le *Journal des Campagnes* est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.